

SEMAINE DU LUNDI 29 FÉVRIER AU DIMANCHE 06 MARS 2016

---

## **Québec permet le mariage sans les obligations**

**Le Devoir, 2/29/2016, A1 (#réf : 7144)**

Guillaume Bourgault-Côté

Longueur : Moyen; Catégorie : Société

Mots-clés : Mariage religieux, Conséquences juridiques, Procureur général

*S'unir devant Dieu ne veut pas nécessairement dire être mariés aux yeux de l'État : c'est du moins l'interprétation étonnante que Québec a faite de son droit de la famille dans une cause récente qui sera portée en appel. L'affaire sidère celui que le gouvernement a chargé de la réforme du Code de la famille. « On n'a jamais interprété le droit comme ça au Québec, jamais ! s'exclame Alain Roy, président du Comité consultatif sur le droit de la famille. C'est un jugement très étonnant, mais encore plus quand on pense qu'il donne raison à un argumentaire plaidé par la procureure générale. » Contrairement à la croyance populaire — et à la compréhension des juristes, de même qu'à celle de l'Église catholique —, se marier religieusement n'entraînerait donc pas « nécessairement des conséquences civiles ». Celles-ci incluent normalement le partage des biens à la fin du mariage et la possibilité de demander une pension alimentaire à l'autre époux. La juge a estimé que « dans la mesure où des conjoints font appel à un ministre du culte pour célébrer un mariage uniquement religieux, le Tribunal ne voit pas pourquoi ce ministre devrait faire parvenir au Directeur de l'état civil la déclaration de mariage ». Dans de tels cas, « bien que les époux soient mariés religieusement, les autorités civiles ne leur reconnaissent tout simplement pas le statut de gens mariés ». La juge Alary note bien que l'article 118 du Code civil indique que « la déclaration de mariage est faite sans délai au Directeur de l'état civil par celui qui célèbre le mariage ». Mais de l'avis du Tribunal, « le Code habilite, sans obliger, les ministres du culte à célébrer des unions qui sont à la fois religieuses et civiles ». Le jugement Alary pourrait avoir un « impact social extrêmement important, soutient Alain Roy. Il risque d'y avoir des gens lésés dans le futur. Il n'y a pas d'infrastructure pour soutenir l'interprétation du gouvernement et de la juge. » On peut aussi écouter les commentaires d'un spécialiste ici : [http://ici.radio-canada.ca/emissions/bonjour\\_la\\_cote/2015-2016/chronique.asp?idChronique=399464](http://ici.radio-canada.ca/emissions/bonjour_la_cote/2015-2016/chronique.asp?idChronique=399464). Pour lire l'article : <http://www.ledevoir.com/politique/canada/464210/la-valeur-des-mariages-religieux-remise-en-cause-par-quebec>.*

---

## **Des centaines de Québécois ont enfin la bonne identité sexuelle**

**Le Devoir, 3/3/2016, A1 (#réf : 7145)**

Marco Bélair-Cirino

Longueur : Moyen; Catégorie : Société

Mots-clés : Identité sexuelle, État civil, Réattribution sexuelle

*Les demandes de changement de sexe auprès du gouvernement du Québec ont bondi au cours des cinq derniers mois. Le Directeur de l'état civil a reçu pas moins de 253 demandes entre le 1er octobre et le 31 décembre 2015. Il a traité davantage de requêtes durant ces trois mois que dans les trois années précédentes. Depuis le 1er octobre, une personne trans peut réclamer des documents officiels reflétant sa véritable identité de genre sans avoir préalablement subi une chirurgie de réattribution sexuelle ni même avoir obtenu une lettre de recommandation d'un professionnel de la santé. Elle doit toutefois joindre à sa demande une déclaration sous serment d'une personne majeure la connaissant depuis plus d'un an qui reconnaît le sérieux de sa démarche. Les nouvelles règles ont été saluées par la communauté LGBT (lesbiennes, gais, bisexuels et transgenres). « C'est beaucoup », souligne la fondatrice de l'Aide aux trans du Québec (ATQ), Marie-Marcelle Godbout, qui a été de toutes les luttes de la communauté trans québécoise. Une carte d'identité avec le crochet dans la bonne case — F ou M —, « c'est le plus beau diplôme que tu peux recevoir dans ta vie », ajoute-t-elle. La bénévoles à l'ATQ Marie-Marcelle Godbout invite aujourd'hui le gouvernement libéral à étendre la portée du règlement aux personnes mineures. « Je le savais, à cinq ans, que je n'étais pas un petit gars. Moi, dans le plus profond de mon être, j'ai toujours été une fille... qui a été étouffée dans le fond », insiste-t-elle à l'autre bout de fil. Aujourd'hui, « 73 % des jeunes trans au Québec vivent dans la détresse psychologique — ça n'aide pas à la persévérance scolaire, ça — 53 % ont une faible estime d'eux-mêmes et 70 % affirment être victimes de violence », a indiqué l'élue solidaire Manon Massé la semaine dernière à l'Assemblée nationale, tout en brandissant un article de la revue Santé mentale au Québec. En mai 2015, la Commission des institutions a appelé le gouvernement libéral « à entreprendre dès maintenant des actions afin de faciliter la vie de ces enfants », a aussi rappelé la députée de Sainte-Marie-Saint-Jacques. La ministre de la Justice, Stéphanie Vallée, s'est engagée à faire connaître « des pistes de solution rapidement ». « Il s'agit là de modifications importantes à apporter à notre droit, à notre Code civil. Nous travaillons ce dossier-là avec toute la rigueur qui est nécessaire. [...] Les équipes sont déjà à pied d'œuvre dans le dossier », a-t-elle déclaré en Chambre. Lien : <http://www.ledevoir.com/non-classe/464501/des-centaines-de-quebecois-ont-enfin-la-bonne-identite-sexuelle>.*

---

## **Québec débloque 2 millions pour les entreprises d'économie sociale**

**La Presse, 3/4/2016, Cyberpresse (#réf : 7148)**

Pierre Saint-Arnaud

Longueur : Moyen; Catégorie : Économie sociale

Mots-clés : Immobilisation, Milieu de travail,

## REVUE DE PRESSE DE LA COFAQ SUR LA FAMILLE Semaine du 29 février au 6 mars

*Les entreprises d'économie sociale dont les installations ont besoin de rénovation, d'agrandissement ou qui doivent changer de locaux devront faire vite : elles ont jusqu'au 31 mars pour présenter des projets qui pourraient être admissibles au Programme d'immobilisation en entrepreneuriat collectif (PIEC). La ministre de l'Économie, Dominique Anglade, a lancé vendredi à Montréal le premier appel de projets, pour lequel 2 millions de dollars ont été débloqués. Le PIEC dispose d'une enveloppe totale de 20 millions de dollars sur cinq ans et une deuxième tranche de 3 millions sera mise à la disposition des entreprises à compter du mois d'octobre prochain. Le directeur général du Chantier de l'économie sociale, Jean-Martin Aussant, s'est réjoui de cette annonce, tout en reconnaissant que cette somme ne comblerait qu'une fraction des besoins des entreprises collectives. Selon la ministre Anglade, le secteur de l'économie sociale emploie 150 000 personnes dans quelque 7000 entreprises qui génèrent annuellement un chiffre d'affaires de 33 milliards de dollars. Pour lire l'article : <http://www.lapresse.ca/actualites/politique/politique-quebecoise/201603/04/01-4957283-quebec-debloque-2-millions-pour-les-entreprises-deconomie-sociale.php>.*

---

### **Québec bonifie la lutte contre la radicalisation**

**Le Devoir, 3/4/2016, A3 (#réf : 7146)**

Marie-Michèle Sioui

Longueur : Moyen; Catégorie : Violence

Mots-clés : Lutte à la radicalisation, Jeunesse, Milieu scolaire

*La subvention d'un demi-million de dollars octroyée par Québec au Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence (CPRMV) afin qu'il puisse intensifier ses efforts de prévention en milieu scolaire. La somme, qui s'ajoute aux 2 millions de dollars qu'ont déjà investis, conjointement, Québec et Montréal pour les années 2015 à 2017, sert tout de même à « favoriser la prévention, notamment en milieu scolaire », selon l'annonce officielle du ministère de la Sécurité publique. « Ce n'est pas lié à un événement en particulier. C'est lié à la reconnaissance que ce que fait le centre est extrêmement valable, que c'est une approche qui doit être soutenue qui doit être reconnue », a affirmé le ministre Coiteux, en insistant sur le « virage préventif » qu'il souhaite préconiser dans « tous les volets de la sécurité publique ». La direction du collège de Maisonneuve a sollicité le soutien du maire de Montréal, la semaine dernière. Depuis le début de l'année 2015, le cégep fait les manchettes, tantôt parce que certains de ses élèves auraient quitté le pays pour s'engager auprès du groupe armé État islamique, tantôt en raison des ententes de location de locaux qu'il avait avec le prêcheur Adil Charkaoui. Depuis son ouverture il y a un an, le CPRMV a reçu 647 appels de personnes qui s'inquiétaient de la radicalisation d'un de leurs pairs. Du nombre, 147 ont mené à une intervention directe de l'équipe du centre et 9 ont été transmis aux autorités policières. « Ça ne sert absolument à rien de focaliser sur Maisonneuve », a encore insisté le directeur du CPRMV, Herman Deparice-Okomba. « On a fait plus de 140 interventions*

**REVUE DE PRESSE DE LA COFAQ SUR LA FAMILLE**  
**Semaine du 29 février au 6 mars**

*directes auprès de personnes ou d'individus qui étaient déjà au début du processus de radicalisation [et auprès desquels] on a dû intervenir très, très rapidement. Nous, on travaille avec l'ensemble des écoles, des institutions au Québec.» Lien : <http://www.ledevoir.com/politique/quebec/464638/quebec-bonifie-la-lutte-contre-la-radicalisation>.*

---

**Les fondations versent 1,5 milliard annuellement aux organismes du Québec**

**Le Devoir, 3/5/2016, B6 (#réf : 7147)**

Mathieu-Robert Sauvé

Longueur : Moyen; Catégorie : Société

Mots-clés : Fondations caritatives, Milieu communautaire, Partenariat public-philanthropie

*Selon le Centre québécois de philanthropie, les fondations privées et publiques financent des organismes au Québec à hauteur d'environ 1,5 milliard de dollars annuellement. « La place occupée par les fondations est en croissance au Québec comme ailleurs sur le continent. C'est une bonne chose pour les organismes qui en profitent », mentionne Christian Jetté, professeur à l'École de travail social de l'Université de Montréal. « Même si l'État prend en charge le secteur social et communautaire, ces fondations l'accompagnent depuis longtemps. La fondation de la famille J. W. McConnell a financé par exemple des cliniques communautaires dès les années 1970. La Fondation Léger est également très présente. Et il ne faut pas oublier Centraide, qui joue un rôle de premier plan dans le financement des organismes à but non lucratif », explique-t-il. Les fondations américaines plus présentes depuis longtemps dans les interventions publiques « participent à la définition de ce qui est socialement valorisé et des champs qui méritent une attention sociale. Elles font la promotion de l'innovation, contribuent au développement des connaissances, inspirent des politiques publiques et lancent des façons de faire », apprend-on. Ce faisant, elles exercent une « influence idéologique ». Un auteur américain, Matthew Bishop, a inventé un mot pour décrire le phénomène : le « philanthrocapitalisme ». « Les philanthrocapitalistes proposent deux solutions pour moderniser les fondations : l'importation de méthodes de gestion du secteur privé et l'adoption de stratégies mobilisées dans le monde des affaires comme le marché boursier et l'incitation à l'entrepreneuriat », écrivent les auteurs. Et au Canada? Le phénomène est différent en raison du rôle social joué par l'État. Selon les données obtenues de l'Agence de revenu du Canada, les cinq organismes de bienfaisance qui ont le plus d'actifs au Canada interviennent dans les domaines de l'éducation universitaire et de la santé. Ils peuvent être rapprochés des fondations européennes, qui gèrent de nombreux programmes d'intervention dans les universités et les hôpitaux. « Au Québec, où le phénomène est plus récent que dans le reste du Canada, on a vu poindre dans les années 2000 un nouveau genre de PPP, soit le partenariat public-philanthropie, qui est*

**REVUE DE PRESSE DE LA COFAQ SUR LA FAMILLE**  
**Semaine du 29 février au 6 mars**

*en voie de devenir incontournable parmi les organismes à but non lucratif », conclut M. Jetté. Lien : <http://www.ledevoir.com/non-classe/464667/les-fondations-versent-1-5-milliard-annuellement-aux-organismes-du-quebec>.*

---

**NOTE:** *Tous les articles de la revue de presse sont conservés dans leur intégralité pour consultation. Le résumé de chacun des articles tente d'exprimer le contenu et la teneur des propos. La COFAQ n'endosse pas nécessairement les articles; la sélection de ceux-ci est basée sur les sujets d'intérêts pour la famille sans tenir compte de leurs valeurs.*